No 135 Assemblée communale ordinaire du 24 mai 2023

20h00 Halle polyvalente

Ordre du jour

- 1 Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.
- 2 Discuter et voter un crédit de CHF 110'000.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
- 3 Discuter et voter un crédit d'étude pour le chauffage à distance pour le montant CHF 80'000.et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.
- 4. Discuter et voter les comptes 2022 ainsi que les dépassements de crédits de la commune mixte ainsi que de la commune bourgeoise.
- 5. Divers et imprévus.

L'Assemblée communale de ce jour a été convoquée par la voie du Journal officiel de la République et Canton du Jura n°16 du 5 mai 2023. Elle a été affichée selon la coutume et distribuée par tousménages. Elle est présidée par Maurice Brêchet, président des Assemblées. Le protocole est tenu par Jocelyne Broquet Turberg, secrétaire communale.

Il est relevé qu'une personne est présente alors qu'elle n'a pas déposé ses papiers. Selon l'art. 11 du règlement d'organisation de la Commune, il faut avoir ses papiers déposés depuis 30 jours pour participer à l'Assemblée. Maurice Brêchet propose à l'Assemblée que cette personne reste mais sans intervenir et sans voter. L'assemblée est favorable.

Deux scrutateurs sont désignés.

43 ayants droit sont présents.

Maurice Brêchet note qu'il y a 3 invités du bureau Buch & Plumey-Planair : qui n'auront pas le droit de vote

Maurice Brêchet relève que concernant l'art 20 du règlement d'organisation de la commune de Movelier qui concerne les entrées en matière, il a demandé au Conseil communal de faire un petit préambule sur les points 2,3 et 4 avant l'entrée en matière.

Ordre du jour

L'ordre du jour est accepté tacitement.

Tractandum 1

Discuter et voter le procès-verbal de la dernière Assemblée.

Le Président demande s'il y a des remarques ou des contestations concernant le PV de la dernière Assemblée communale.

Un habitant relève que dans le PV du 7 décembre dernier à la page 10 dans les divers, il y est noté qu'un habitant explique que la haie de sa voisine n'est pas coupée correctement et il mentionne l'art. 74 concernant l'aménagement du territoire, ce qui est faux. Il demande que nous corrigions car c'est l'art. 73 qui doit être mentionné et que selon le PV du 17 décembre 2003, il est noté que la haie existante doit être coupée à 1.20 et que cela a été fait en 2003. Il aimerait qu'on rajoute qu'il faut couper cette haie à 2 mètres.

Le procès-verbal est accepté avec la remarque mentionnée ci-dessus.

Tractandum 2

Discuter et voter un crédit de CHF 110'000.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

Philippe Kunz présente un PowerPoint en guise de préambule : (PAL, Phillipe Kunz, annexe sur le site internet)

L'entrée en matière est acceptée.

Une dame du bureau Buchs & Plumey nous présente un PowerPoint. Elle explique que le PAL doit obligatoirement être révisé pour les Communes jusqu'au 31.12.2024. Il est prévu pour le développement de l'urbanisation vers l'intérieur et pour diminuer le surdimensionnement de la zone à bâtir des Communes. Le PAL de Movelier date de 1993 et doit être adapté aux nouvelles lois cantonales sur les constructions. Une pré-étude est faite, elle s'appelle « un rapport d'opportunité ». Il fixe les grandes lignes de développement souhaité (urbanisme, mobilité, nature et paysage, environnement et énergies). Il fixe la réduction de la zone à bâtir (8 hectares pour Movelier) à rendre à la zone agricole. Le Conseil communal a souhaité parler avec le Canton pour discuter de ce chiffre. Des documents sont à produire comme un plan de zone, le règlement communal sur les constructions, le plan directeur communal, un programme de valorisation des réserves en zone à bâtir, un plan des dangers naturels, un rapport explicatif et de conformité, la conception d'évolution du paysage. Le Canton fournit déjà un règlement type qui est adapté par la Commune par rapport aux différentes zones du village. Le PAL doit être fait jusqu'à fin 2024, début 2025.

Une citoyenne demande quel pourcentage cela fait pour les 8 hectares qui devraient être dézonés. La dame n'a pas les chiffres exacts. Philippe Kunz note que dans le plan de zone, il y a aussi du terrain qui sera mis en zone d'utilité publique, par exemple en enlevant les chemins qui sont inclus en zone constructible. Le Conseil communal a eu une séance avec le Canton pour essayer de faire descendre ce chiffre de 8 hectares. L'objectif de la Commune est de maintenir des surfaces libres. Par contre, il faudra justifier le besoin. Une habitante dit que ce n'est pas acquis. Elle note que certains propriétaires ont reçu un courrier qui disait que leur terrain était mis en zones réservées. Pour ces zones réservées les constructions sont suspendues tout du temps que le PAL n'est pas fait. C'est la procédure de la révision du PAL qui va bloquer ou débloquer la situation en attendant, c'est un blocage de ces parcelles. Un habitant demande si un citoyen qui a une parcelle en zone à construire et qui devait être dézonée est dédommagé par le Canton ou la Confédération. La dame note que c'est aux propriétaires de faire la demande pour être dédommagés mais ce n'est pas certain que ça soit accepté, voir partiellement accepté. Le propriétaire perd clairement une certaine valeur de son terrain. Une citoyenne demande si guand on annonce au propriétaire que son terrain va être dézoné, au dernier moment il peut encore déposer un permis de construire. La dame répond que c'est sous réserve que le Canton bloque le permis de construire mais c'est au cas par cas. Un habitant note qu'il était marqué à la page 6 du dernier PV que le PAL était prévu pour Fr. 100'000.- et que maintenant c'est passé à Fr. 110'000.-. Philippe Kunz répond que le concept d'évolution du paysage est une nouveauté et que la Commune doit le faire, raison pour laquelle ça augmente. Ce même habitant note que lorsqu'il était au Conseil communal le dernier PAL avait pris environ 4 ans de séances et là on nous dit que dans une année ce sera déjà prêt. La dame fait remarquer que le Canton oblige les Communes à finaliser le PAL avant 2024 mais il est fort probable que des révisions du PAL se feront encore en 2025. Elle est d'accord avec lui mais les délais sont donnés par le Canton.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main-levée, l'assemblée accepte le crédit de CHF 110'000.- pour la révision du plan d'aménagement local (PAL) par 39 voix, sans opposition et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

Tractandum 3

Discuter et voter un crédit d'étude pour le chauffage à distance pour le montant CHF 80'000.- et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

Pour le préambule, Philippe Kunz nous présente un PowePoint (CAD Phillipe Kunz, annexe sur le site internet).

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Un des messieurs du bureau Buchs & Plumey nous explique rapidement à l'aide d'un PowerPoint la situation du chauffage à distance pour Movelier. Il relève que les bâtiments communaux et paroissiaux y seraient reliés. Les installations devront répondre aux objectifs suivants : fonctionnalité pour les utilisateurs, simplicité d'exploitation (installation simple à exploiter et à entretenir) répondre à la législation cantonale en matière d'énergie, investissement et charges annuelles maîtrisés, respect des exigences légales (sécurité hygiène, acoustiques, etc.). Il relève que la chaudière de l'école, qui est récente, sera conservée et intégrée au CAD (appoint et secours). Il note encore qu'en parallèle au projet communal, un projet privé a été établi par un habitant.

Nicole Monnin Musca présente un PowerPoint (CAD Nicole Monnin Musca, annexe sur le site internet).

Une personne note que dans le budget de fonctionnement du projet de chauffage à distance, il était prévu Fr. 40'000.- et maintenant, le montant est à Fr. 80'000.-. Il note aussi que Nicole Monnin Musca dans sa présentation a dit que le prix du bois n'est pas aussi volatile que les autres énergies. Il relève que le prix du stère de bois était à Fr. 75.- il y a peu et que maintenant, il est à Fr. 110.-. Il demande aussi pourquoi l'habitant (qui a fait un projet de chauffage à distance privé) ne fait pas partie de la commission du chauffage. Nicole Monnin Musca note que ces prix mentionnés sont pour des stères de bois alors que le chauffage à distance utilisera des plaquettes de bois et ce n'est pas le même bois. Philippe Kunz explique que le montant du chauffage à distance est passé à Fr. 80'000.- car il faut réparer les conduites d'eau potable et des eaux usées qui sont dans le chemin de l'école. Concernant l'habitant qui a fait un projet de chauffage à distance privé, Philippe Kunz note qu'on peut l'ajouter à la commission mais que c'est au Conseil communal de le décider. La personne du bureau Buchs & Plumey rajoute que pour faire aboutir le projet, le Canton oblige de faire un plan spécial et que ça augmente les coûts. Un citoyen note qu'il a été fait une offre pour cette étude mais est-ce qu'il y en a une autre de la concurrence. Philippe Kunz note que nous avons toujours travaillé avec le bureau Buchs & Plumey depuis le départ et qu'il aurait été mal vu de partir avec quelqu'un d'autre. Si nous avions demandé une 2ème offre, nous aurions dû la payer. La personne de chez Buchs & Plumey relève que ça fait à peu près trois ans que des réflexions ont été menées pour un montant de Fr. 15'000.- à la charge de leur bureau. Le président de l'Assemblée note que le garde forestier du Triage forestier a fait son mémoire sur ce sujet. Un habitant relève que c'est une étude. Il demande si on a une idée du coût final du CAD. La personne de chez Buchs & Plumey relève que c'est justement l'étude qui déterminera le coût total et qu'il faudra tenir compte des conduites et autres car il faudra intervenir sur la chaussée. Nicole Monnin Musca rajoute que les conduites de l'eau potable ont 80 ans, la chaudière du locatif a déjà un certain nombre d'années. Une citoyenne demande si elle a bien compris que la Commune fait sa propre étude et qu'il y a une deuxième variante en se raccordant au chauffage déjà existant de de la personne qui a fait un projet privé. La personne du bureau Buchs & Plumey note que l'étude n'a pas encore été faite. Elle a eu connaissance récemment de cette installation mais elle ne peut pas se prononcer pour le moment. Pour le crédit d'étude, ça ne va rien changer mais après il faudra s'entendre sur la variante à choisir. Une personne note qu'il a été dit que la maintenance serait faite par la voirie. Nicole Monnin Musca répond que oui, effectivement, ce sera le cas pour certaines tâches mais que le chauffage à distance devra avoir un contrôle régulier et un service d'entretien qui devra être fait par des professionnels. La personne du bureau Buchs & Plumey relève que les bâtiments concernés ne sont pas isolés et que c'est pourquoi un chauffage à distance est rentable. Il note qu'une étude a été faite et

que la Commune ne perdrait pas d'argent avec cette solution. Un habitant trouve le projet intéressant, mais il trouve que l'entreprise qui fait les travaux devrait payer ses impôts dans notre Commune. Il trouve que ce serait bien que la personne qui a fait son chauffage à distance en privé fasse partie de la commission du chauffage car il est du métier. Une personne du bureau Buchs & Plumey répond qu'effectivement il serait pertinent de travailler avec lui.

Il n'y a plus de question.

Après vote à main levée, l'assemblée accepte le crédit pour l'étude pour le chauffage à distance pour le montant de CHF 80'000.- par 35 voix et sans opposition et donne compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds ainsi que sa consolidation.

Tractandum 4

Discuter et voter les comptes 2022 ainsi que les dépassements de crédits de la Commune mixte ainsi que de la Commune bourgeoise.

Comme introduction, Philippe Kunz note qu'il y a une nouvelle caissière, donc un nouveau départ. Pour la première fois, les comptes sont contrôlés par 2 entités : la fiduciaire Fidag agréée par le service des Communes de la République et Canton du Jura et par la commission de vérification des comptes. Par cette façon de travailler, les autorités communales suivent les directives du nouveau plan comptable MCH2. Ce double contrôle est aussi une sécurité supplémentaire pour les autorités communales et les citoyens pour que les directives exigeantes soient respectées. Ce plan comptable MCH2 est très performant et très professionnel. Mais il devient difficile de contrôler avec toutes les recommandations émises par le service des communes. L'excédent de charges du compte de fonctionnement de Fr. 53'278.53 s'explique principalement par une perte antérieure sur les ventes de parcelles (anciennes ventes 2017 et avant). Il y a aussi l'achat de terrain Gasser de Fr. 211.600.-, l'aménagement du lotissement de l'Etang pour Fr. 102'439.60, soit une perte de Fr. 109'160.40 du patrimoine financier que le contrôle de la fiduciaire Fidag a fait ressortir et corriger.

L'entrée en matière est acceptée.

Pour la Commune :

Mme Marion Girardin, caissière, présente (PowerPoint) le détail des différents postes du compte de fonctionnement 2022 qui présente un excédent de charges de CHF 53'278.53, qui comprend un excédent de charges de CHF 32'883.71 au compte général ainsi que des excédents de revenus de CHF 4'908.75 pour les eaux propres et CHF 7'944.28 pour les déchets et un excédent de charges de CHF 33'247.85 pour les eaux usées (comptes autofinancés). Le bilan au 31.12.2022 présente un excédent de fortune de CHF 268'973.23.

Mme Marion Girardin présente également la liste des investissements qui se monte à un total de CHF 42'724.76 et se compose des éléments suivants :

- Zone de protection de l'eau, secteur Bürgisberg (Recettes) : CHF -707.45
- Interconnexion en eau potable des communes du Haut-Plateau : CHF 42'407.75
- Cimetière Nivellement des tombes : CHF 1'024.46

La caissière donne ensuite lecture des différents dépassements de crédits.

Pour la bourgeoisie :

Mme Marion Girardin présente le détail des différents postes du compte de fonctionnement 2022 qui présente un excédent de produits de CHF 16'482.25, qui comprend qu'un excédent de produits de CHF 6'482.25 au compte général ainsi qu'une attribution à la réserve de politique budgétaire de CHF

10'000.-. Le bilan au 31.12.2022 présente un excédent de fortune de CHF 772'802.12. Aucun investissement n'a été réalisé en 2022 pour la Bourgeoisie.

Une personne note que pour lui le point le plus important est l'administration générale. Il relève que pour les autres points on n'a pas grand-chose à dire. Il note qu'il y a un chiffre global de près de Fr. 200'000.-. Il rajoute que la population aimerait plus de détail. Il aimerait savoir quelle taxe a rapporté combien. Marion Girardin fait remarquer que le détail des comptes fait 23 pages. Marion Girardin propose de réfléchir pour l'année prochaine pour donner plus de détail. Elle relève que par exemple la taxe des chiens rapporte Fr. 4'165.-. Un habitant note qu'il était prévu Fr. 72'000.- de charges pour les impôts dans le budget et que tout compte fait, il y a maintenant Fr. 208'000.-. Marion Girardin relève qu'il y a Fr. 17'780.- de ducroire pour les créances d'impôts et Fr. 109'160.40.- de charges suite à la vente de ces parcelles du chemin de l'Etang.

Une citoyenne relève que la population devrait aussi savoir à combien sont les jetons de présences, les vacations, les salaires, elle ne veut pas en détail certains salaires mais les montants. Philippe Kunz répond que les tabelles des salaires, les montants des vacations et les jetons de présences sont notés dans les règlements sur le site internet de la Commune. Avant de fournir ces comptes détaillés, Marion Girardin note qu'elle doit se renseigner. Elle rajoute que les comptes de la Commune peuvent être consultés 10 jours avant l'Assemblée à l'administration communale.

La parole est donnée à un membre de la commission de la vérification des comptes, pour la lecture du rapport de vérification des comptes. Il note que les comptes ont été vérifiés par une fiduciaire et que le rapport relève que les comptes ont été certifiés exacts. La Commission a aussi vérifié les comptes de la Commune et de la Bourgeoisie et qu'ils ont été reconnus exacts et la Commission demande à l'Assemblée de les approuver. La caissière est félicitée pour son excellent travail. Celle-ci donne lecture du dernier paragraphe du rapport de la fiduciaire Fidag qui relève également l'exactitude des comptes 2022 et propose à l'Assemblée de les accepter.

Après vote à main levée, l'Assemblée accepte les comptes 2022 ainsi que les dépassements de crédits de la Commune mixte ainsi que de la Commune bourgeoise par 40 voix, sans opposition.

<u>Tractandum 5</u> Divers et imprévus.

Philippe Kunz note qu'actuellement, le Conseil communal travaille sur des dossiers en souffrance depuis 10 à 20 ans. Pour ce qui est du chemin de la Peute-Rive, des devis ont été établis, mais le projet ne peut pas être soumis à l'Assemblée car il manque la signatures des propriétaires de la servitude foncière. Il note encore qu'une Assemblée extraordinaire aura lieu prochainement concernant le nouveau cercle scolaire.

Un citoyen note qu'il avait demandé lors de la dernière Assemblée, un miroir au fond de la rue des Prés. Philippe Kunz répond concernant ce miroir, quand la demande est dans les divers, on écoute les propositions et si c'est faisable on le fait. Comme il y a déjà un STOP, il a été décidé de ne pas mettre de miroir. Le citoyen mentionné ci-dessus trouve que ce n'est pas normal car le STOP n'est pas respecté. Il dit que lors de la dernière Assemblée ça avait été accepté. Maurice Brêchet relève que l'on ne peut pas se prononcer comme ça dans les divers. Le même citoyen mentionné ci-dessus demande comment il faut faire pour en mettre un. Maurice Brêchet note qu'il peut relancer le Conseil communal ou faire une pétition. Paula Baboujian fait remarquer qu'elle a appelé le service de signalisation du Canton et qu'on doit respecter les lois par rapport aux signalisations qui sont au sol. C'est pour cette raison que la Commune n'est pas allée plus loin car s'il y a un STOP, celui-ci doit être respecté et il n'y a pas besoin de miroir. Paula Baboujian veut bien refaire les démarches pour avoir plus de détails. Un citoyen note que dans le coin, la haie d'un habitant devrait être taillée car c'est dangereux car ça cache la visibilité. Philippe Kunz rajoute que si certaines personnes ne respectent pas le STOP, il va faire intervenir la Police. Une habitante note que si on doit avancer sur le STOP pour voir quelque chose, il

faut d'abord faire tailler la haie avant de demander à la Police d'intervenir.

Une personne revient sur le tronçon Movelier-Pleigne pour lequel il avait demandé que des places d'évitement soient faites car quand le grand bus postal passe, il est dangereux de croiser avec une voiture et plus encore avec un tracteur ou des machines agricoles. Il revient aussi sur le fait qu'entre la STEP et la Combe, il y a des chevreuils qui traversent la route et qu'il faudrait mettre un panneau. Il relève encore que Fr. 53'000.- de déficit pour Movelier, c'est comme si le Canton du Jura avait 9 millions de déficit. Il note que le Parlement jurassien a décidé de baisser les salaires des employés. Comme les employés communaux sont sur l'échelle du Canton, il demande si le Conseil communal va les baisser aussi afin de limiter une perte de 1.9% sur les salaires depuis le 1er janvier 2024 et est-ce que les autres Communes vont adhérer à cette baisse. Philippe Kunz répond qu'on a de bons employés et qu'il va soumettre cette question à ses collègues Maires du Haut-Plateau.

Une habitante note qu'elle n'a rien contre les agriculteurs mais ce qui la gêne personnellement c'est la propreté des chemins, il est impossible de marcher tellement c'est sale. Elle trouve que les agriculteurs pourraient prendre une pelle et enlever le plus grand au moins. Concernant le trottoir, c'est idem, ils étaient aussi sales. Une dame de plus de 70 ans a dû le balayer devant chez elle, tout comme ellemême et un habitant.

Une personne demande ce qu'il en est de la zone 30 km/h. Nicole Monnin Musca relève qu'elle avait dit que ce projet se ferait dans la 2ème partie de l'année 2023 car il y a déjà beaucoup de dossiers en cours. La personne relève que le système de la zone 30km/h à Pleigne est bien réfléchi et qu'il faudrait en tenir compte.

Un citoyen note que le Maire avait fait une communication sur internet concernant l'élaboration d'un plan de déneigement. Il relève que le 26 janvier dernier, le bus scolaire n'a pas pu monter le chemin de l'école.

Un habitant demande s'il est possible de voir le cahier des charges des employés. Philippe Kunz répond que oui, qu'ils sont à disposition au Secrétariat.

Une personne note que le prix de l'eau a doublé. Il demande si le Conseil communal pourrait rappeler par tous-ménages cette information. Nicole Monnin Musca note que la facture de l'eau sera faite en 2 fois cette année. Elle en a déjà discuté avec le Conseil communal et avec la caissière et à l'avenir, il devrait y avoir 2 factures par année, cette année, la première ne sera pas forcément faite en juin.

Une personne note que 11 grilles au chemin des Prés ne ramassent pas l'eau, il y en a juste 3 qui fonctionnent. Paula Baboujian note qu'elle a appelé une entreprise pour refaire ces grilles. Pour le moment, elle ne peut pas faire cela car il va y avoir des travaux avec les collecteurs d'eau qui vont être changés et le chemin sera refait après. Le problème des grilles sera réglé à ce moment-là

Une habitante note qu'elle est intervenue concernant le cimetière derrière l'église car l'herbe est trop haute. Elle fait aussi remarquer qu'elle était intervenue auprès de la Commune car un jeune couple qui a construit à Movelier a été laissé tomber par son promoteur. Elle proposait de les aider ou de lui dire que ça ne regarde personne. Ces gens avaient beaucoup de choses non terminées à leur maison. Philippe Kunz note que ça a été discuté au Conseil communal et qu'il a été décidé de faire un accusé de réception. La personne répond qu'effectivement elle a reçu l'accusé de réception. Philippe Kunz répond qu'elle recevra une réponse.

Un citoyen note qu'il y a une haie qui est beaucoup trop haute près de chez lui. Philippe Kunz répond qu'actuellement le Conseil communal travaille sur des dossiers qui datent de plusieurs dizaines d'années comme il l'a dit au début des divers.

Une personne demande si son terrain à la Peute-Rive pourrait être mis en zone agricole. Il en a entendu parler et se demande s'il est concerné et demande d'expliquer la question du dézonage. Philippe Kunz répond que c'est ce dont nous avons discuté lors du point 2 qui concernait le PAL.

Une citoyenne note qu'on remercie les gens qui travaillent pour le Conseil communal mais elle trouve qu'on peut aussi remercier le garde forestier qui travaille très bien.

Une habitante demande si la Commune va mettre des fleurs au village cette année ou pas, Elle trouve que le trou où il n'y a pas d'arbre au milieu du village n'est pas beau. L'employé communal répond que pour les fleurs, elles sont là mais vu le temps pluvieux, il était difficile de les mettre jusqu'à présent. Pour le fait de planter un arbre dans le trou qui est vide au milieu du village, ce n'est pas possible car il y a un rocher dessous et que les arbres ne poussent pas.

Il n'y a plus de question.

L'Assemblée est levée à 22h25. Le Président souhaite une belle soirée à tous.

Au nom de l'Assemblée communale : Le Président : La Secrétaire :

Pourquoi un Plan d'aménagement local à Movelier ?



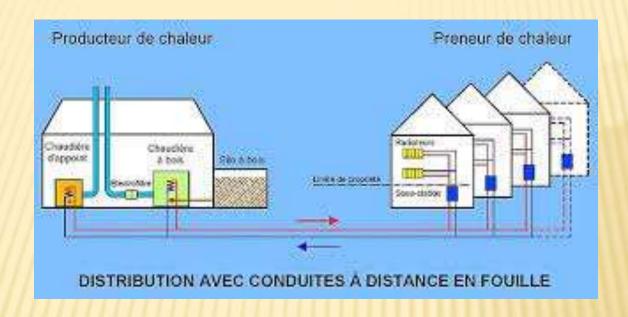
Voici les raisons

- Plan d'aménagement local de Movelier est de 1993
- La loi Weber 11 mars 2012, le peuple suisse a décidé de limiter à 20 % le nombre de résidences secondaires dans chaque commune.
- La loi sur l'aménagement du territoire en 2013
- Obligation cantonale de réviser le PAL
- Adoption du PAL et ses instruments d'aménagement local fin 2024 par l'assemblée communale

- le PAL et ses instruments d'aménagement dont notamment
- La conception d'évolution de paysage (CEP)
- Le PAL sera établi par Buchs & Plumey en collaboration avec la commission de construction et l'autorité communale
- Le CEP sera établi par un bureau d'ingénieur mandaté par le conseil communal en collaboration avec la commission de construction et l'autorité communal
- Commission de construction
 - Philippe Kunz
 - Olivier Müller
 - Daniel Blank
 - Stéphane Julien
 - Arthur Berger

• L'autorité communale de Movelier est favorable à ce projet

Merci de votre attention



Pourquoi un chauffage à distance à copeaux de bois ?

- Les forêts de Movelier (bourgeoisie) produisent
 2.75m3 par jour
- × Valorisation des produits forestiers de moindre qualité
- Production indigène
- Soutien de l'économie locale, Bourgeoisie, triage du HP
- ★ Le Jura est le 2^{ème} canton le plus important de Suisse avec un taux de boisement de 44%
- × Neutre en CO2

- Indépendant des fluctuations des prix du marché pétrolier
- Indépendant de l'approvisionnement en hydrocarbures
- Sortir des énergies fossiles
- Réfection des infrastructures existantes (ex. les conduites) de la rue de l'école
- × Régularisation de la borne d'hydrante vers les bâtiments des enseignants.

- Vétusté des installations de chauffage de nos bâtiments (sauf pour l'école – voir ci-après)
- La chaudière de l'école serait intégrée au réseau de chauffage à distance comme chaudière d'appoint ou chaudière de secours.
- De nouvelles installations de chauffage à mazout ou de pompes à chaleur de nos bâtiments auraient des coûts disproportionnés

La commission de chauffage à distance est composée de

Tristan Nietlispach président, conseiller
Nicole Monnin Musca représentante de la bourgeoisie, conseillère
Philippe Kunz maire
Greg Chapuis garde forestier du triage HP
Maurice Brêchet président du triage HP
Marie-Claire Masson présidente de paroisse

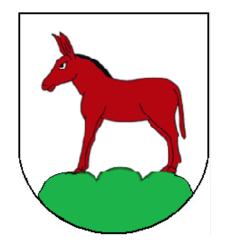
Sébastien Schaer ing. chez Buchs et Plumey

La commission de chauffage à distance ainsi que l'autorité communale

Sont à l'unanimité favorables à ce projet

MERCI DE VOTRE ATTENTION

MOVELIER



PRESENTATION

PROJET CHAUFFAGE A DISTANCE

Assemblée communale & Bourgeoise Par Mme Nicole Monnin Le 24 mai 2023



TRIAGE FORESTIER DU HAUT-PLATEAU

Grégory Chapuis Forestier ES Rue de la forge 2 2807 Pleigne

Natel: 079/328 13 92

E-mail: triage.hautplateau@gmail.com



RIAGE FORESTIER DU HAUT-PLATEAU

Natel : +4179 328 13 92 E-mail :triage.hautplateaumail.com

löwenburg

oresuer ES tue de la Forge 2 807 Pleigne

A PROPOS DU BOIS ENERGIE

- 95 % des montants investis dans le fonctionnement du chauffage à distance (CAD) reste dans la région
- Efficience économique
- Neutre en Co2
- Prix n'est pas aussi «volatile» que les autres énergies
- Indigène



FORESTIER DU HAUT-PLATEAU

Christoph Herrien Stifftung

Natel: +4179 328 13 92 E-mail: triage.hautplateaumail.com

Rue de la Forge 2 2807 Pleigne

COLLABORATION FONCTIONNELLE

- Fondation Christoph Merian membre du triage
 - 2 CAD alimentés (Lowenburg & Schlatthof) par les forêts du triage du Haut-Plateau
 - ~ 800 m3 de plaquettes / an
 - Jusqu'à 25 % meilleur marché
 - Intérêt croissant de la fondation pour l'utilisation du bois énergie



Forestier ES Rue de la Forge 2 2807 Plainna

DES SYNERGIES AVANTAGEUSES

Prix avantageux

- une marchandise proche ... «de la forêt aux radiateurs»...
- Approvisionnement géré en circuit court par le personnel interne (commune, triage)
- Réduction du nombre d'intermédiaire

Combustible propre

- Non soumis aux taxes Co2
- Local
- Renouvelable



Forestier ES Rue de la Forge 2 2807 Pleigne

EN CONCLUSION

- Meilleure valorisation du bois des forêts du Haut-Plateau -> meilleures ventes pour le triage
- Répercussion sur les propriétaires forestiers (Movelier 26%)
- Le CAD aurait une source d'énergie aux meilleures conditions du marché (idem que CMS)
- La maintenance pourrait se faire par le personnel communal/triage
- Les partenariats existent déjà entre les différents acteurs de la filière bois => gage de qualité



Forestier ES Rue de la Forge 2 2807 Pleione

INFOS GENERALES

- Normes strictes (QM Bois)
- Sous-stations dans les bâtiments raccordés de la taille d'un frigo -> chaque bâtiment choisi sa température
- Température départ chaudière 80-90 C°
- Température retour chaudière 50-60 C°
- Chaudière récente conservée et intégrée au CAD (appoint et secours)
- Pompe à chaleur pas suffisante pour ce projet comme source d'énergie principale
- Installation aux pellets ne présente pas d'avantage pour un propriétaire forestier



Forestier ES Rue de la Forge 2

Nous sommes déjà connecté à des réseaux

- Eau
- Electricité
- Mobilité
- Internet
- Pourquoi pas le chauffage ???

Merci de votre attention





COMMUNE MIXTE DE MOVELIER



Comptes 2022



- Nouvelle caissière, nouveau départ
- Pour la 1ère fois les comptes sont contrôlés par 2 entités : la fiduciaire Fidag agréée par le service des communes de la République et Canton du Jura et par la commission de vérification des comptes
- Par cette façon de travailler, les autorités communales suivent les directives du nouveau plan comptable MCH2

- Ce double contrôle est aussi une sécurité supplémentaire pour les autorités communales et les citoyens pour que les directives exigeantes soient respectées.
- Ce plan comptable MCH2 est très performant et très professionnel. Mais il devient difficile à contrôler avec toutes les recommandations émises par le service des communes de la République et canton du Jura.

- L'excédent de charges du compte de fonctionnement CHF 53'278.53 s'explique principalement par une perte sur les ventes de parcelles (anciennes ventes 2017 et avant)
- Achat de terrain Gasser CHF 211'600.-, Aménagement lot. Etang CHF 102'439.60, soit une perte de CHF 109'160.40 du patrimoine financier que le contrôle de la fiduciaire Fidag a fait ressortir et corrigé.
- Sans ce contrôle on aurait un excédent de recettes CHF 55'881.87 (-53'278.53 + 109'160.40)

- Un autre point très important se situe dans le patrimoine financier.
- Le contrôle de la fiduciaire Fidag a fait ressortir que la valeur du bâtiment des enseignants à la rue de l'école 8 doit être réévaluée par un architecte. Actuellement, il est estimé au bilan de la commune à CHF 544'800.- alors qu'il devrait être estimé à la valeur officielle.
- A noter que les comptes 2023 seront péjorés par ce nouveau cas
- Malgré cette situation la fortune reste positive de CHF 268'973.23

- Relevons que si la fortune était négative nous ne pourrions plus faire d'investissements
- Pour rassurer les autorités communales et la population de Movelier, le conseil communal a décidé d'établir un plan financier par une fiduciaire autre que l'organe de contrôle

Merci de votre attention